

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Accusé de réception en préfecture 021-262101066-20211007-26-2021-DE Date de télétransmission : 18/10/2021 Date de réception préfecture : 18/10/2021
--

Séance du 7 octobre 2021

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme CHOLLET, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, M. JASPART représenté par Mme TENENBAUM.

Membres excusés : (2) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme JACQUEMARD.

Date de convocation : 30 septembre 2021.

Délibération n° : 26-2021

Objet : Aides facultatives - Secteurs sociaux général et gériatologique - compte rendu des mois de janvier à juin 2021

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon attribue tous les mois des secours, au titre de ses attributions facultatives, qui font l'objet, pour la majeure partie d'entre eux, d'un passage devant la Commission Hebdomadaire d'Attribution des Aides (CHAA).

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement aux administrateurs de l'établissement.

Les montants des secours attribués par le service social général et par le service gériatologique s'élèvent à :

Années	Service social général	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué	Service social gériatologique	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué
1er semestre 2021	122 968 €	1032	119,15 €	28 246 €	188	150,24 €
1er semestre 2020	113 755,34 €	1 163	97,81 €	17 786,91 €	159	111,87 €
2ème semestre 2020	131 318,89 €	1 164	112,81 €	27 234,71 €	200	136,17 €
Total 2020	245 074,23 €	2 327	105,31 €	45 021,62 €	359	125,41 €
Total 2019	215 293,64 €	2386	90,23 €	38 153,13 €	268	142,36 €
Total 2018	201 136 €	2327	86,00 €	45 511,24 €	306	142 €
Total 2017	207 145,04 €	2274	91 €	41 189,80 €	312	132 €

La nature des aides pour le premier semestre 2021 se décline comme suit :

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
Subsistance	74 984 €	61	746	100,51 €	11 870 €	42	111	106,94 €
Logement	28 413 €	23	118	240,78 €	12 661 €	45	49	258,38 €
Santé-Handicap	2 639 €	2	13	203,00 €	309 €	1	2	154,50 €
Autres*	16 932 €	14	155	109,23 €	3 406 €	12	26	131 €

* : comprend les aides relatives aux frais de formation, frais de restauration (Clos Chauveau), frais d'assurances, frais obsèques, aides aux sinistrés, aides remboursables, frais de transport, etc.

Au cours du 1er semestre 2021 ce sont 151 216 € redistribués au titre des aides financières facultatives pour les deux services sociaux. Ce montant est en baisse de 4,7 % par rapport au montant des aides redistribuées au cours du 2d semestre de l'année 2020, soit 158 553,60 €..

Même si une légère diminution est constatée entre le 2d semestre 2020 et le 1^{er} semestre 2021, le montant des aides facultatives redistribuées pour les deux services demeurent supérieurs de 13 % par rapport aux montants constatés en 2019.

Au cours du 1^{er} semestre 2021, et en comparaison avec le 2d semestre 2020, le nombre d'aides distribuées diminue, en revanche le montant moyen de l'aide alloué augmente.

Suite à la crise sanitaire et dès le premier confinement, la nature des aides redistribuées a sensiblement changé dans sa composition. Les besoins de première nécessité en forte augmentation au second semestre 2020 pour le public de 18 à 62 ans et les besoins liés au logement pour les 62 et plus, restent à un niveau assez haut au cours du 1^{er} semestre 2021 malgré une amorce de diminution par rapport au second semestre 2020. Les aides à la subsistance représentent 61 % pour le public de 18 à 62 ans et 57 % des aides redistribuées pour les deux services au cours du premier semestre 2021, contre 65 % en 2020.

Plus précisément de janvier à juin 2021 service social général :

➤ **le profil des bénéficiaires** : 49 % des demandes concernent des personnes âgées entre 31 et 50 ans et 37 % des demandes concernent des personnes âgées entre 51 et 62 ans. 32 % des demandeurs n'ont aucune ressource et les 2/3 ont des revenus < 350 €.

Plus précisément de janvier à juin 2021 service social gérontologique :

➤ **le profil des bénéficiaires** : 30 % des demandeurs ont des revenus inférieurs à 500 €, et 84 % inférieurs à 750 €, soit en dessous du minimum vieillesse. 30 % des bénéficiaires des aides ont moins de 65 ans, soit avant l'âge d'ouverture des droits à la retraite.

Concernant les deux services sociaux :

4 bénéficiaires sur 5 vivent seuls.

Si la mixité hommes/femmes caractérise le public aidé par le service social général, le public aidé par le service social gérontologique est composé aux 3/4 par des femmes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources Internes : 1